

**Réponses de Raphaël Déry, Bloc québécois, Hull-Aylmer  
aux questions de l'AFPC**



| <b>Questions de l'AFPC</b>  | <b>Réponses de Raphaël Déry</b>   |
|---|---|
| <p><b>1- Services publics de qualité</b><br/>a) Êtes-vous en faveur de services publics de qualité, universellement accessibles et dispensés par des employés permanents de la fonction publique?</p> | <p>Le Bloc Québécois croit que la qualité des services publics repose sur une fonction publique stable, composée d'employés permanents. Je considère pour ma part que la précarité des emplois nuit au développement social et économique.</p> <p>Le Bloc Québécois a un dossier sans tache dans la défense des fonctionnaires et des services publics et il demeurera fidèle à ses convictions.</p>  |
| <p>b) Qu'entendez faire pour protéger et améliorer la sécurité alimentaire?</p>   | <p><i>Salubrité des aliments</i></p> <p>Le Bloc Québécois souscrit aux recommandations de SOS Aliments.</p> <p>Le Bloc Québécois demande au gouvernement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réviser le rôle de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, notamment dans le but de préciser les conséquences possibles de son double mandat;</li> <li>• mettre de côté l'idée de laisser l'industrie gérer complètement l'inspection des aliments et mettre ainsi la santé des citoyens entre leurs mains.</li> </ul> <p>Le Bloc Québécois invitera les acteurs québécois du secteur de l'alimentation à venir témoigner devant le comité des Communes chargé du dossier, si l'étude du Plan d'action du gouvernement conservateur se poursuit, et plus précisément l'étude des projets de loi C-51 et C-52.</p> |

**Réponses de Raphaël Déry, Bloc québécois, Hull-Aylmer  
aux questions de l'AFPC**



| Questions de l'AFPC   | Réponses de Raphaël Déry  |
|---|---|
|   | <p><i>Protocole de Cartagena et étiquetage obligatoire</i></p> <p>Le Bloc demande instamment au gouvernement fédéral de ratifier le Protocole de Cartagena, premier accord international sur la biosécurité. Il demande aussi l'étiquetage obligatoire des produits contenant des OGM. Il a présenté une motion à ce sujet en 2003 et compte revenir à la charge.</p> <p>Le débat sur les OGM est revenu à l'avant-scène dernièrement avec la diffusion du documentaire «Le monde selon Monsanto». Tous ceux qui ont vu ce documentaire comprennent que la propagation des organismes génétiquement modifiés est un problème grave pour l'humanité entière, à l'heure actuelle.</p> |
| <p>c) Êtes-vous en faveur de la vente des édifices fédéraux au secteur privé?</p> | <p>Le Bloc Québécois a réclamé, en juin 2007, un moratoire sur la vente par le gouvernement, sous forme de cession-bail, de neuf édifices fédéraux. Au début de 2008, le gouvernement entendait en vendre encore une quarantaine.</p> <p>Le Bloc Québécois juge que le gouvernement doit mettre fin à cette pratique et cesser de dissimuler l'information au sujet de ce type de vente. L'information dont on dispose à l'heure actuelle ne permet pas de croire que la vente d'édifices fédéraux serait avantageuse pour les contribuables.</p>   |

**Réponses de Raphaël Déry, Bloc québécois, Hull-Aylmer  
aux questions de l'AFPC**



| <b>Questions de l'AFPC</b>  | <b>Réponses de Raphaël Déry</b>  |
|---|--|
| d) Si votre parti prend le pouvoir, s'engagera-t-il à rétablir le Programme de contestation judiciaire et la Commission du droit du Canada?   | Le Bloc Québécois a dénoncé publiquement l'abolition du Programme de contestation judiciaire, qui a notamment comme objectif de faire taire les voix discordantes.   |
| e) Votre parti annulera-t-il les réductions de financement à Condition féminine Canada à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement et rétablira-t-il le financement des groupes de femmes qui font un travail de recherche et de représentation? | <p>Malgré les fondements juridiques de l'égalité entre les sexes, un écart persiste entre ce qui est prescrit par les lois et la réalité vécue par les femmes. De nombreux problèmes perdurent, tels que la violence et la pauvreté.</p> <p>Le Bloc Québécois s'est insurgé contre les coupes et les fermetures dans les bureaux régionaux de Condition féminine Canada, dont celui de Québec. Il a proposé une loi prévoyant l'application automatique des règles de l'équité salariale sans que les femmes soient obligées de livrer une bataille juridique incessante pour obtenir justice.</p> |

**Réponses de Raphaël Déry, Bloc québécois, Hull-Aylmer  
aux questions de l'AFPC**



| <b>Questions de l'AFPC</b>   | <b>Réponses de Raphaël Déry</b>  |
|--|--|
| <p>f) La dernière fois que le programme de soutien pour les personnes ayant un handicap a été remis à jour, c'est en 1995. Depuis, le coût de la vie a continuellement augmenté. Croyez-vous qu'il est temps de revoir les programmes de soutien pour les personnes ayant un handicap?</p>                                     | <p>Le traitement réservé aux personnes handicapées témoigne des valeurs de la société.</p> <p>Le Bloc Québécois demande un effort supplémentaire de la part du gouvernement fédéral pour améliorer les mesures qui relèvent de sa compétence et pour transférer au gouvernement Québec les sommes dont ce dernier a besoin pour améliorer le sort des personnes handicapées.</p>                     |
| <p><b>2- Conditions de travail et négociation dans la fonction publique</b></p> <p>a) Êtes-vous favorable à ce que le gouvernement réduise son utilisation de travailleurs à statut précaire en cessant de recourir aux agences de placement temporaire et en réduisant le nombre d'employés à temps partiel et à contrat?</p> | <p>Le Bloc Québécois croit que la qualité des services publics repose sur une fonction publique stable, composée d'employés permanents. Je considère pour ma part que la précarité des emplois nuit au développement social et économique.</p> <p>Le Bloc Québécois a un dossier sans tache dans la défense des fonctionnaires et des services publics et il demeurera fidèle à ses convictions.</p> |

**Réponses de Raphaël Déry, Bloc québécois, Hull-Aylmer  
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada  
Public Service Alliance of Canada

| <b>Questions de l'AFPC</b>   | <b>Réponses de Raphaël Déry</b>   |
|--|---|
| <p>b) Les employés du secteur public fédéral veulent que les négociations s'accélèrent et aboutissent à des augmentations salariales équitables. Que ferez-vous pour leur donner satisfaction?</p> | <p>Dans les conflits de travail comme dans tout autre domaine, le Bloc Québécois a toujours privilégié les solutions négociées. Les offres qui sont faites actuellement dans le secteur public sont nettement insuffisantes. Si le gouvernement se retire de la table de négociation ou s'il veut imposer une solution par la force, il trouvera le Bloc Québécois sur son chemin.</p>  |
| <p>c) Êtes-vous en faveur d'abolir les zones de rémunération distinctes qui s'appliquent aux cols bleus?</p>   | <p>Le Bloc Québécois est d'avis qu'une grille unique doit être créée pour l'ensemble des employés fédéraux, peu importe la province d'origine.</p> <p>Le Bloc Québécois déplore que le gouvernement utilise le salaire minimum (fixé par les provinces) pour déterminer le salaire de certains de ses employés.</p>   |
| <p>d) Croyez-vous que l'équité salariale devrait s'appliquer à tous les employés du secteur public fédéral?</p>  | <p>En vertu de l'article 11 de la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>, il est discriminatoire, pour un employeur, de verser aux femmes des salaires inférieurs à ceux des hommes qui remplissent des fonctions de valeur égale.</p> <p>Le Bloc Québécois exhorte le gouvernement fédéral à rendre l'équité salariale obligatoire dans la fonction publique fédérale, comme c'est le cas au Québec, plutôt que d'obliger les employées à porter plainte.</p> |

**Réponses de Raphaël Déry, Bloc québécois, Hull-Aylmer  
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada  
Public Service Alliance of Canada

| <b>Questions de l'AFPC</b>  | <b>Réponses de Raphaël Déry</b>  |
|---|--|
| <p>e) Êtes-vous d'accord pour modifier la partie II du Code canadien du travail afin d'accorder aux travailleuses enceintes ou allaitantes les mêmes droits au retrait préventif que les travailleuses soumises au Code québécois du travail?</p> | <p>Soucieux de remédier aux conditions de travail inéquitables à l'égard des Québécoises au sein des entreprises fédérales, le Bloc Québécois a déposé un projet de loi, le 10 mai 2005, pour donner à ces travailleuses le droit de bénéficier des avantages offerts par le régime du Québec. Malgré l'opposition des libéraux, le Bloc Québécois a pu faire approuver le projet de loi en deuxième lecture, mais n'a pu le faire adopter avant la fin de la session parlementaire.</p> <p>Le Bloc Québécois reviendra à la charge avec le même projet de loi ou appuiera tout projet de loi ayant le même objectif.</p>  |
| <p>f) Croyez-vous que la Loi C-45 sur la santé et sécurité devrait s'appliquer aux employés qui travaillent sur la Colline parlementaire?</p>   | <p>Le projet de loi C-45 a été adopté parce qu'il y a eu des abus qui ont entraîné la mort de travailleurs, des blessures ou des maladies. Il est irresponsable de la part d'un gouvernement de ne pas accepter de protéger autant les employés du Parlement que les autres travailleurs.</p> <p>S'il y a des exceptions, par exemple dans le cas des policiers ou des agents de sécurité, dont le métier présente des dangers, en raison de sa nature même, ces exceptions doivent être pleinement justifiées.</p> <p>Le Bloc Québécois insistera pour que le personnel du Parlement ait des conditions de travail ne mettant pas en péril sa santé ou sa sécurité.</p> |

Réponses de Raphaël Déry, Bloc québécois, Hull-Aylmer  
aux questions de l'AFPC



| Questions de l'AFPC   | Réponses de Raphaël Déry  |
|---|---|
| <p><b>3- Système d'imposition plus juste</b><br/>Que comptez-vous faire pour que le système d'imposition cesse d'élargir le fossé qu'il creuse entre les pauvres et les riches?</p> | <p>L'État a un rôle essentiel à jouer dans la redistribution de la richesse. L'État fédéral s'empare d'une trop grande partie de l'assiette fiscale, compte tenu de ses besoins véritables. Il se sert des deniers publics pour se vautrer dans les excédents budgétaires et pour augmenter radicalement son budget militaire.</p> <p>Le Bloc Québécois réclame le règlement du déséquilibre fiscal. Il veut que l'État québécois dispose de l'argent nécessaire pour améliorer le système d'éducation et les autres services universels et gratuits ou à faible coût, comme les garderies, l'assurance-médicaments, l'éducation postsecondaire (la moins chère au Canada) et les congés parentaux, qui sont des facteurs d'équité dans la société.</p> <p>Par ailleurs, le Bloc Québécois exige que le gouvernement cesse d'accorder des crédits d'impôt aux pétrolières et aux autres grandes sociétés qui font des profits énormes. On ne peut justifier ces crédits par la nécessité de donner un avantage concurrentiel au Canada et d'attirer les investissements. Les ressources naturelles, la qualité de vie, le savoir-faire et la créativité sont les avantages concurrentiels sur lesquels il faut miser. Ces avantages ne peuvent pas être démenagés en Chine.</p> |

**Réponses de Raphaël Déry, Bloc québécois, Hull-Aylmer  
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada  
Public Service Alliance of Canada

| Questions de l'AFPC   | Réponses de Raphaël Déry   |
|---|--|
| <p><b>4- Réseau national de services de garde</b><br/>Appuyez-vous une stratégie nationale de garderies financées par le public afin de répondre aux besoins des familles vivant hors Québec?</p> | <p>Le Bloc Québécois est bien heureux que le Québec serve de modèle au reste du Canada et il espère que l'ensemble des Canadiens profiteront bientôt d'un système de garderies semblable à celui du Québec. Toutefois, ce débat ne concerne pas le Québec de la même manière que le reste du Canada.</p> <p>Dans les services de garde, Québec paye et Ottawa empoche. Chaque année, l'État fédéral confisque 250 millions de dollars aux parents québécois, soit une moyenne de 1316 \$ par enfant. C'est plus que les 1200 \$ imposables que le gouvernement leur verse depuis le budget de 2006-2007.</p> <p>Par son refus d'adapter sa fiscalité au programme québécois de garderies à 7 \$, l'État fédéral a confisqué aux parents près de 2,25 milliards de dollars depuis 1998. L'État québécois assume pour sa part 80 % du cout des garderies, avec l'argent des contribuables québécois.</p> <p>C'est une des nombreuses raisons pour lesquelles le Bloc Québécois et tous les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale considèrent que le déséquilibre fiscal n'est pas réglé. Le Bloc Québécois continuera de talonner le gouvernement pour qu'il adapte sa fiscalité au programme québécois de garderies à 7 \$ et qu'il cesse ainsi de pénaliser les parents québécois.</p> |

**Réponses de Raphaël Déry, Bloc québécois, Hull-Aylmer  
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada  
Public Service Alliance of Canada

| Questions de l'AFPC   | Réponses de Raphaël Déry  |
|---|---|
| <p><b>5- Environnement</b><br/>Si votre parti forme le prochain gouvernement, êtes-vous prêt à vous engager à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer le rétablissement d'un financement adéquat pour les programmes fédéraux en environnement;</li> <li>• Appuyer les initiatives internationales pour s'engager fermement à réduire nos émissions de gaz à effet de serre;</li> <li>• Faire en sorte que le Canada respecte ses engagements internationaux, en atteignant les cibles convenues lorsque le Canada a signé l'Accord de Kyoto?</li> </ul> | <p>Depuis des années, le Bloc Québécois réclamait un plan de mise en œuvre du Protocole de Kyoto, c'est-à-dire une réduction moyenne des émissions de GES de 6 % sous le niveau de 1990 pour la période 2008-2012. Malheureusement, l'inaction des libéraux et l'entêtement idéologique des conservateurs font qu'il est désormais illusoire de respecter intégralement les objectifs du Protocole de Kyoto.</p> <p>Ce constat, loin d'être une excuse pour baisser les bras, doit plutôt nous pousser à nous relever les manches et à mettre tout en œuvre pour réduire le plus possible nos émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>En plus des mesures pour réduire la dépendance du Québec au pétrole, le Bloc Québécois propose un plan basé sur les trois principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le respect des engagements internationaux;</li> <li>• l'application du principe du pollueur-payeur;</li> <li>• l'équité en matière d'efforts demandés et le plein respect des compétences du Québec.</li> </ul> |

**Réponses de Raphaël Déry, Bloc québécois, Hull-Aylmer  
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada  
Public Service Alliance of Canada

| Questions de l'AFPC  | Réponses de Raphaël Déry  |
|--|---|
| <p><b>6- Loi anti-briseurs de grève</b><br/>Avez-vous (ou auriez-vous) voté en faveur ou contre le projet de loi anti-scab déposé en 2007? Quelles actions prendrez-vous pour faire adopter une loi anti-scab au niveau fédéral?</p> | <p>En moyenne lors de la dernière décennie, les jours-personnes perdus lors de conflits québécois impliquant des travailleurs régis par le Code canadien du travail étaient 2 fois et demie plus élevés que le poids démographique de ces travailleurs. Les conflits sont plus longs et plus violents quand l'employeur peut embaucher des briseurs de grève.</p> <p>Rappelons le conflit qui a duré trois mois chez Sécur, celui de plus de 10 mois chez Vidéotron, où il y a eu des actes de sabotage, de même que le conflit à l'élévateur à grains Cargill de Baie-Comeau, qui a pris fin en avril 2003, après plus de trois ans de lockout. Sans oublier les syndiqués de l'entreprise Radio-Nord Communications, employés des trois stations de télévision en Abitibi, soit TVA, TQS et Radio-Canada, et des deux stations radio présentes dans le Nord-Ouest québécois, qui ont été en grève pendant plus de 20 mois.</p> <p>Voilà pourquoi, depuis 1990, les députés du Bloc Québécois ont déposé onze projets de loi visant à modifier le Code canadien du travail pour interdire l'utilisation de travailleurs de remplacement lors de grèves ou de lockout. Cinq de ces projets de loi ont été soumis à un vote.</p> <p>Le dixième projet de loi (C-257) a franchi l'étape de la deuxième lecture lors de la 1<sup>re</sup> session de la 39<sup>e</sup> législature. Cependant, il a été rejeté à l'étape du rapport. Les libéraux, qui avaient appuyé le principe du projet de loi à la deuxième lecture, ont finalement fait volteface, affirmant que le projet de loi n'aurait pas assuré le maintien des services essentiels. Or, le Code canadien du travail comporte déjà des dispositions obligeant à la fois l'employeur et les syndiqués à maintenir certaines activités – prestation de services, fonctionnement d'installations ou production d'articles – dans la</p> |

**Réponses de Raphaël Déry, Bloc québécois, Hull-Aylmer  
aux questions de l'AFPC**



| <b>Questions de l'AFPC</b>   | <b>Réponses de Raphaël Déry</b>   |
|--|---|
|  | <p>mesure nécessaire pour prévenir des risques imminents et graves pour la sécurité ou la santé publique.</p> <p>Les libéraux et les conservateurs se fichent des travailleurs. Le Bloc Québécois est le parti qui défend le mieux les intérêts des travailleurs québécois à Ottawa.</p>  |
| <p><b>7- Travailler en français dans la fonction publique fédérale</b><br/>Qu'entendez-vous faire pour promouvoir l'usage du français au sein de la fonction publique, particulièrement dans la région de la capitale nationale?</p> | <p>Trente-huit ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles, il est toujours difficile de travailler en français dans la fonction publique fédérale, même dans les bureaux fédéraux de Hull-Aylmer, qui sont pourtant au Québec, seule province à majorité française au Canada.</p> <p>Voici quelques extraits des pages 5 à 7 du rapport 2007-2008 du commissaire aux langues officielles, Graham Fraser :</p> <p style="padding-left: 40px;">Le commissaire constate encore une fois que l'esprit et la lettre de la Loi ne se concrétisent pas dans la réalité. Les données recueillies au cours de l'année indiquent que les francophones dans la fonction publique se sentent de moins en moins à l'aise d'utiliser leur langue maternelle dans toutes les formes de communications. [...]</p> <p style="padding-left: 40px;">Ce phénomène se répète année après année, comme en témoignent les trois études sur la langue de travail que le Commissariat a réalisées depuis 2002. [...]</p> |

Réponses de Raphaël Déry, Bloc québécois, Hull-Aylmer  
aux questions de l'AFPC



| Questions de l'AFPC | Réponses de Raphaël Déry   |
|---------------------|--|
|                     | <p>Les études révèlent que l'assimilation en milieu de travail est courante chez les fonctionnaires francophones et est causée notamment par le fait que les francophones connaissent mieux leur langue seconde que les anglophones, par la tendance à favoriser la langue des superviseurs et par une culture organisationnelle où l'anglais domine. [...]</p> <p>En outre, les anglophones n'osent pas parler français au travail parce qu'ils ne sont pas confiants en leur capacité d'utiliser leur langue seconde et que la culture de leur organisation favorise l'anglais. [...]</p> <p>La perception que la haute direction est unilingue représente un autre obstacle important. Les francophones ont tendance à favoriser la langue de leur superviseur au détriment de leur première langue officielle. À ce sujet, un grand nombre de francophones disent préférer travailler en anglais pour être reconnus à leur juste valeur. [...]</p> <p>Ce qui précède confirme une fois de plus que la langue de travail des fonctionnaires est un maillon faible de la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles. Manifestement, on est encore bien loin de la norme fixée par Lester B. Pearson en 1966 en vue de l'égalité linguistique dans la fonction publique. [...]</p> <p>Cette situation préoccupe au plus haut point le commissaire. Le plus regrettable, c'est que sans déblocage en matière de langue de travail, on ne saurait s'attendre à des améliorations notables sur le plan du service au public. Le commissaire exhorte donc le gouvernement fédéral à exercer un</p> |

**Réponses de Raphaël Déry, Bloc québécois, Hull-Aylmer  
aux questions de l'AFPC**



| Questions de l'AFPC | Réponses de Raphaël Déry   |
|---------------------|--|
|                     | <p>leadership plus fort à cet égard et à se pencher sur la question dans les plus brefs délais.</p> <p>Le problème du français dans la fonction publique fédérale est un problème de statut. La langue française a un statut inférieur et n'est pas aussi « officielle » que l'anglais. Le bilinguisme officiel est un bilinguisme à sens unique.</p> <p>Il ne s'agit pas seulement d'engager des cadres qui promettent de devenir bilingues un jour peut-être et de préconiser le « libre choix de la langue de travail ». Les promesses et les voeux pieux qui n'ont rien donné pendant 38 ans ne donneront pas davantage de résultats à l'avenir.</p> <p>Le Bloc Québécois défendra inconditionnellement le français dans la fonction publique fédérale et au Québec en général. Il insistera pour que les cadres soient bilingues dès leur nomination. Il sera à l'écoute des fonctionnaires francophones pour savoir si la situation s'améliore vraiment. Il soulignera à gros traits rouges les observations du commissaire aux langues officielles. Il soulèvera des débats sur cette question aux Communes chaque fois que l'occasion se présentera.</p> <p>Le Bloc Québécois ne fera aucun compromis. Il ira bien au-delà des belles paroles. Il a déjà donné la preuve de sa volonté d'agir en matière de langue en déposant le projet de loi C-482, contre lequel ont voté conservateurs et libéraux, sous prétexte de protéger les droits des minorités francophones, ce qui est fondamentalement malhonnête.</p> <p>Je suis le seul candidat à avoir pris la parole dès le début de la présente campagne électorale pour défendre le français. Le 15 septembre 2008, lors d'une conférence de</p> |

**Réponses de Raphaël Déry, Bloc québécois, Hull-Aylmer  
aux questions de l'AFPC**



| <b>Questions de l'AFPC</b> | <b>Réponses de Raphaël Déry</b>   |
|----------------------------|---|
|                            | <p>presse, je me suis engagé à défendre le français, et non le bilinguisme à sens unique des libéraux et des conservateurs.</p> <p>Ça prend du courage pour se tenir debout dans une région comme l'Outaouais, aux portes de la capitale fédérale. Ça prend du courage et de la fierté pour défendre le français. Les candidats du Bloc Québécois ont ce courage et cette fierté.</p> <p>Est-ce que nos adversaires peuvent en dire autant?</p> |